

Déclenchement des élections partielles provinciales pour Lambton—Kent—Middlesex et Milton

TORONTO, le 3 avril 2024 - Des élections partielles provinciales ont été déclenchées pour les circonscriptions de Lambton—Kent—Middlesex et de Milton. Le jour du scrutin aura lieu le 2 mai.

Il est possible de laisser sa marque de plusieurs façons au cours des nombreux jours de vote prévus pour ces élections partielles. Pour voter en personne avant le jour du scrutin, les électrices et les électeurs peuvent se rendre au bureau de leur directeur ou directrice du scrutin à compter de demain, et ce, jusqu'au 1^{er} mai, ou dans d'autres lieux de vote par anticipation.

Les citoyens canadiens qui résident dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex ou la circonscription de Milton et qui ont 18 ans ou plus le jour du scrutin peuvent voter. Pour accélérer et faciliter le vote, les électeurs sont invités à confirmer, actualiser ou ajouter leurs coordonnées au Registre sur InscriptionVoteON.ca afin de recevoir une carte d'information de l'électeur indiquant où, quand et comment voter. Les cartes d'information de l'électeur seront envoyées par la poste à compter du 16 avril.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les élections partielles de Lambton—Kent—Middlesex et de Milton, notamment des exemples de pièces d'identité acceptées, et pour savoir où et quand voter, rendez-vous sur elections.on.ca/fr.

Dates importantes pour le vote

- **Du 3 au 26 avril** - Vous pouvez présenter votre demande de vote par la poste jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 26 avril. Faites votre demande en ligne ou téléchargez un formulaire sur elections.on.ca/fr.
- **Du 4 avril au 1^{er} mai** - Vous pouvez voter avant le jour du scrutin au bureau de votre directeur ou directrice du scrutin jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 1^{er} mai. Rendez-vous sur elections.on.ca/fr pour obtenir de plus amples renseignements.

Elections Ontario

- **Le 18 avril** – Vous pouvez obtenir la liste complète des candidats sur elections.on.ca/fr après la clôture de la période de dépôt des déclarations de candidature à 14 h (heure de l'Est).
- **Du 21 au 26 avril** – Vous pouvez voter dans un lieu de vote par anticipation. Rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca pour connaître les dates, les heures et les lieux de vote.
- **Du 21 avril au 2 mai** – Vous pouvez utiliser la technologie d'aide au vote au bureau de votre directeur ou directrice du scrutin ou sur rendez-vous le jour du scrutin.
- **Le 2 mai** – Vous pouvez voter le jour du scrutin de 9 h à 21 h (heure de l'Est). Rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca pour connaître le lieu de vote qui vous a été attribué.

Publicité politique et sondages électoraux

- **Les 1^{er} et 2 mai** – La publicité politique est interdite.
- **Le 2 mai** – La publication de sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics antérieurement est interdite entre 0 h 01 et 21 h (heure de l'Est).

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca/fr ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Médias

media@elections.on.ca

1 866 252-2152